

Nos Réf. : CT/KD

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE - RENDU**  
**SÉANCE DU 23 JUIN 2021**

**Nombre de Membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 23.
- En Exercice : 23.
- Qui ont pris part à la délibération : 23.

**Date de la Convocation**

**18 Juin 2021**

L'an deux mil vingt et un,  
et le 23 Juin à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,

**Date d'Affichage**

**18 Juin 2021**

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de **Alain HUGUES, Maire,**

**Présents :**

Jean-Pierre BAUD, Florence THOMAS, Pierre CHAINEAU, Patrice LOSSOUARN,  
Martine PECCOUX, Nathalie TRIAL, Isabelle CERDA, Vuthaphavan CHEY,  
Georges FANDOS, Michel FELIX, Paul JOLLAIN, Bruno MANOUKIAN,  
Philippe RIGAUD, Carole SANCHE, Ludovic SANZ, Sylvia SEBBAN, Nathalie SEGURA.

**Absents excusés :**

Annick AMASIO a donné pouvoir à Florence THOMAS,  
Fanny ECKERT a donné pouvoir à Patrice LOSSOUARN,  
Christian GALVEZ a donné pouvoir à Alain HUGUES,  
Gérard GRABIEL a donné pouvoir à Jean-Pierre BAUD,  
Loetitia HEYER a donné pouvoir à Martine PECCOUX.

Florence THOMAS est nommée Secrétaire de Séance.

## **I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU.**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 Mai 2021.

**Le compte-rendu de la séance du 31 Mai 2021 est approuvé à l'unanimité.**

## **II – 2021-28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

**Rapporteur Patrice LOSSOUARN.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** la création d'une nouvelle classe maternelle au Groupe Scolaire Albert Dubout à compter de la rentrée scolaire 2021 - 2022, et ainsi la nécessité de recruter un agent spécialisé des écoles maternelles,

**Considérant** la procédure de recrutement qui est actuellement en cours,

**Considérant** que le candidat retenu ne pourra prétendre à être nommé au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe qu'à la condition qu'il soit lauréat du concours approprié,

Il est proposé à l'assemblée la modification suivante au tableau des effectifs :

- Création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet ( 85% )
- Création d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet (85% )

Le poste qui restera vacant après la nomination du candidat sera supprimé après l'avis du comité technique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les modifications à apporter au tableau des effectifs du personnel communal annexé à la délibération, DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, au chapitre 012.**

**Tableau des effectifs.**

### **III – 2021-29 - ATTRIBUTION LOTS 3 ET 8 - MARCHE CREATION D'UN CENTRE ASSOCIATIF.**

**Rapporteur Jean-Pierre BAUD.**

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération datée du 9 décembre 2019 a été décidée la création d'un nouveau centre associatif.

Dans ce cadre, un cabinet d'architectes a été sélectionné, le cabinet NAS ARCHITECTURE, et une consultation de travaux a été lancée en début d'année.

L'opération a été divisée en 13 lots :

- Lot 1 : Voirie – Réseaux – Aménagements extérieurs
- Lot 2 : Gros oeuvre
- Lot 3 : Façade
- Lot 4 : Charpente – Couverture tuiles
- Lot 5 : Etanchéité
- Lot 6 : Menuiseries extérieures
- Lot 7 : Cloisons – Plâtrerie – Faux-plafonds
- Lot 8 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 9 : Peintures
- Lot 10 : Revêtements de sols souples
- Lot 11 : Carrelage - Faïence
- Lot 12 : Chauffage – VMC – Plomberie – ECS - Climatisation
- Lot 13 : Electricité – Courants forts et faibles

Par délibération datée du 28 janvier 2021, 11 lots sur 13 ont été attribués, les lots 3 et 8 ayant été déclarés infructueux par la Commission d'Appels d'Offres.

Une nouvelle consultation a été lancée pour l'attribution des lots 3 et 8.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en date du 14 juin 2021 pour l'ouverture des plis, et en date du 21 juin 2021 en ce qui concerne l'attribution des lots.

Les attributaires proposés sont :

- **Lot 3** : Entreprise ECO & BAT  
Montant des travaux : 97 865 euros HT soit 117 438 euros TTC
- **Lot 8** : Entreprise BH AGENCEMENT  
Montant des travaux : 92 569 euros HT soit 111 082,80 euros TTC

Pour rappel, le montant global hors lots 3 et 8 s'élevait à 1 187 899,43 euros HT ; 1 425 479,32 euros TTC.

Avec les lots 3 et 8, le montant global incluant les 13 lots s'élève à 1 378 333,43 euros HT ; 1 654 000,12 euros TTC.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser M. le Maire, à signer les marchés dans ces conditions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité, EST FAVORABLE à la réalisation de l'opération Création d'un nouveau centre associatif. Il AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés des lots 3 et 8 Création d'un nouveau centre associatif dans les conditions définies par la Commission d'Appel d'Offres et DIT que les crédits seront inscrits au BP 2021.**

#### **IV – 2021-30 - CRAC 2020 - ZAC DES CHATAIGNIERS.**

**Rapporteur Florence THOMAS.**

Il est rappelé à l'Assemblée la signature de la concession d'aménagement des Châtaigniers en date du 21 mai 2007 avec la SPL L'Or Aménagement.

**Conformément** à l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme et l'article 18 de la concession, un compte-rendu annuel de l'opération est établi en chaque fin d'année.

Le compte-rendu annuel de l'opération en date du 31/12/2020 a été présenté à la commune lors d'une réunion le 28 avril 2021, et envoyé par courrier reçu le 17 juin 2021.

Ce document qui permet à la collectivité d'exercer son droit de contrôle comptable et financier, doit être approuvé par le Conseil Municipal dans les 3 mois qui suivent la réception de ce document.

Il est demandé à l'Assemblée de se positionner sur le sujet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu annuel de l'opération ZAC des Châtaigniers au 31/12/2020.**

#### **V – 2021-31 - DENOMINATION DE NOM DE RUE – LOTISSEMENT L'ALCYON.**

**Rapporteur Florence THOMAS.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques,

**Considérant** la création du lotissement l'Alcyon aux Garrigues,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de nommer la rue du lotissement Alcyon, telle qu'annexée sur le plan joint, la rue du Phoenix. Il DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au numérotage de ladite voie.**

#### **VI - DESIGNATION JURY D'ASSISES.**

**Rapporteur Alain HUGUES.**

Il est procédé au tirage au sort des jury d'assises dans la liste électorale :

1500 : JARIELLE Coralie

2396 : ROCHE Véronique

842 : DAHMANE Chantal

1824 : MARCILLAC Olivier

992 : DREYER Catherine

560 : CANTAREL Thomas

1380 : GRESSET Wendy

2475 : SAJOUX Georgette

2005 : MOREAU Sylvaine.

## **V – 2021-32 - MOTION D’OPPOSITION AUX MODIFICATIONS DES HORAIRES DU BUREAU DE POSTE.**

**Rapporteur Alain HUGUES**

Monsieur le Maire informe l’Assemblée de la rencontre avec les services dirigeants de la Poste en date du 27 avril 2021.

Au cours de cette rencontre, la commune a été informée des principes généraux d’orientations et de restructuration mis en place par l’entreprise pour faire face à la diminution de la fréquentation des bureaux de poste et la baisse des volumes de courriers.

En ce qui concerne le bureau de poste de Saint-Aunès, il est envisagé par la Poste de réduire les plages horaires du bureau.

Actuellement, les horaires sont les suivants : Lundi, jeudi et vendredi : 9h – 12h et 14h – 17h. Mardi : 9h – 12h et 14h30 – 17h. Mercredi et samedi : 9h – 12h.

Les horaires futurs sont : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 14h – 17h. Mardi : 14h30 – 17h. Samedi : 9h – 12h.

Il est proposé à l’Assemblée de s’opposer à ces nouveaux horaires, ceux-ci passant de 29,5 heures hebdomadaires à uniquement 17,5 heures hebdomadaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l’unanimité, S’OPPOSE à la modification des horaires du bureau de poste de Saint-Aunès comme présentés. Il DEMANDE à ce que cette motion d’opposition soit transmise à la Poste et que cette dernière établisse une nouvelle proposition d’horaires.**

## **IV – QUESTIONS DIVERSES.**

Néant.

L’ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 30.

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>SIGNATURE ELUS PRESENTS</b>	<b>SIGNATURE DES REPRESENTANTS</b>
<b>AMASIO Annick</b>	<b>A donné son pouvoir à Florence THOMAS</b>	
<b>BAUD Jean-Pierre</b>		<b>X</b>
<b>CERDA Isabelle</b>		<b>X</b>
<b>CHINEAU Pierre</b>		<b>X</b>

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURE ELUS PRESENTS	SIGNATURE DES REPRESENTANTS
CHEY Vuthaphavan		X
ECKERT Fanny	A donné son pouvoir à Patrice LOSSOUARN	
FANDOS Georges		X
FELIX Michel		X
GALVEZ Christian	A donné son pouvoir à Alain HUGUES	
GRABIEL Gérard	A donné son pouvoir à Jean-Pierre BAUD.	
HEYER Loetitia	A donné son pouvoir à Martine PECCOUX.	
HUGUES Alain		X
JOLLAIN Paul		X
LOSSOUARN Patrice		X
MANOUKIAN Bruno		X
PECCOUX Martine		X
RIGAUD Philippe		X
SANCHE Carole		X
SANZ Ludovic		X
SEBBAN Sylvia		X
SEGURA Nathalie		X

<b>THOMAS Florence</b>		X
<b>TRIAL Nathalie</b>		X